

Nicaragua : la loi des compagnies bananières

A Ciudad Nemagon vivent des centaines de personnes malades à cause d'un puissant pesticide du même nom, qui tue non seulement les nématodes de la banane mais aussi les personnes. Ce produit a été utilisé abondamment par des entreprises bananières états-uniennes au Nicaragua et dans d'autres pays, même après avoir été interdit aux Etats-Unis quand ses effets cancérigènes ont été prouvés.

Les puissantes transnationales qui l'ont fabriqué et utilisé font pression pour que, dans le cadre de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Amérique Centrale (TLCCA, sigles en espagnol), les plaintes de plus de vingt mille paysans malades soient oubliées.

En 1984, le Nicaragua a porté devant le Tribunal international de justice de La Haye une affaire dans laquelle il dénonçait les agressions constantes qu'il subissait de la part des Etats-Unis. Pour les sandinistes, qui étaient entrés triomphalement dans Managua depuis à peine cinq ans, la victoire de la révolution n'a pas été la fin de la guerre mais le début de nouvelles agressions financées et dirigées depuis Washington. Pour les Nicaraguayens, ces années-là ont été des années difficiles qui ont coûté la vie à plus de quarante mille personnes.

Devant les nombreuses preuves présentées, le Tribunal international a condamné les Etats-Unis en 1987 pour la destruction de vies et de biens du gouvernement et du peuple nicaraguayen. Le jugement ordonnait le paiement d'une indemnisation évaluée à 17 milliards de dollars. Washington rejeta le jugement et ne reconnut plus la juridiction du Tribunal. Washington obligea ensuite le Nicaragua à retirer sa plainte et mit son veto sur deux résolutions à l'initiative du pays centraméricain qui appelaient les pays membres à respecter la légalité internationale. Pour les Nicaraguayens malades, la justice n'est jamais venue.

Suite de l'article : <http://www.radiochango.net>

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 3 décembre 2005

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/5894-nicaragua-loi-compagnies-bananières.html>